

41

Soubranie

Nom : Soubranie  
Prénoms : Germain Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1141  
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL

Né le 30 janvier 1879 à Mazillac la Croisille, canton  
d' Sarsse-Caillias, département de la Corrèze, résidant  
à Mazillac la Cr., canton de Sarsse, département  
de la Corrèze, profession de Cultivateur  
fils de Jean et de Yvonne Marie, domiciliés  
à Mazillac la Cr., canton de Sarsse, département de la Corrèze

N° 44 de tirage dans le canton de Sarsse-Caillias

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Pan

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (..... parties).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES  
(Compagnies, lieutenants, sections d'élite, décorations, etc.)

Incorp. à compter du 16 novembre 1900 au 1<sup>er</sup> janvier 1901 au camp de Solaize, puis à la 80<sup>e</sup> d'infanterie le 17 septembre 1901 comme soldat ordonnance. N° 1582. Passé dans la disponibilité le 19 septembre 1903 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite annexé.

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).

Dans l'armée active. 101<sup>e</sup> rég. d'infanterie  
101<sup>e</sup> rég. d'infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 101<sup>e</sup> rég. d'infanterie

Dans l'armée territoriale et dans la réserve. 92<sup>e</sup> rég. terr. d'inf.  
35<sup>e</sup> rég. d'inf. 1915  
15<sup>e</sup> rég. d'inf. 1915  
101<sup>e</sup> rég. d'inf.

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES  
PAR L'ÉTAT DE CHEF-LIEU DE SOUS-SECTEUR DE RESIDENCE.

Date.	Commune (Canton)	Subdivisions de région.	D'arrondissement.
<u>28 Avril 1910</u>	<u>Mazillac la Croisille</u>	<u>arr. de Sarsse</u>	<u>Corrèze</u>
<u>17 Mars 1915</u>	<u>Mazillac la Croisille</u>	<u>arr. de Sarsse</u>	<u>Corrèze</u>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' 80<sup>e</sup> d'infanterie du 20 août au 10 septembre 1903

A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' 300<sup>e</sup> Rég. d'inf. du 15 au 31 Octobre 1908

Passé dans l'armée territoriale le 15 au 31 Octobre 1908

**RAPPELÉ à l'activité par décret de Mob<sup>e</sup> G<sup>ral</sup>**  
**du 1 Aout 1914** Incorporé le 14 Aout 1914 Passé au 12<sup>e</sup> rég. d'inf. le 11 Aout 1914 Bataillon 114 Rég. d'inf. le 15 Mai 1915. Décédé le 14 septembre 1916, suite de blessures de guerre à l'hôpital d'incapacité de secteur 200. Compagnon de l'Armée de la Croix de Guerre 1914-1915.

A accompli une période d'exercices dans l'..... du..... au.....

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le.....

Libéré du service militaire le.....

ÉPOQUE DE LA MOBILISATION

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la mobilisation militaire
<u>1<sup>er</sup> 7. 1903</u>	<u>1<sup>er</sup> 11. 1910</u>	<u>1<sup>er</sup> 10. 1910</u>	<u>1<sup>er</sup> 10. 1910</u>	<u>1<sup>er</sup> 11. 1915</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 3 de la loi.)